



L'actualité du des industries chimiques

N° 378 du 18 juin 2020

L'agenda

ATTENTION

**REPORT DU 41^{ÈME}
CONGRÈS
FÉDÉRAL :**

**DU 30 NOVEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE
2020**



RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

18/06-PETROLE : CPNE

18/06-INDUSTRIE PHARMA : CPPNI

18/06-FRANCE CHIMIE : PARITAIRE PLENIÈRE - ANNULÉE

23/06-INDUSTRIE PHARMA : CPNEIS

24-25/06-PLASTURGIE : CNPE

26/06-FRANCE CHIMIE : CSP/SPP - ANNULÉE

01-02/07-PLASTURGIE : CPPNI

02/07-CAOUTCHOUC : CPPNI INFORMATION

Droits & libertés

Un député de la majorité a fait voter un amendement autorisant les CSE, pendant la crise sanitaire et jusqu'au 10 janvier 2021, à transférer jusqu'à 50 % de leur budget de fonctionnement vers le budget des activités sociales.

Or, dans la situation de crise économique actuelle, c'est bientôt de crise sociale dont on parlera avec des licenciements à la clef lorsque le chômage partiel sera moins intéressant pour l'employeur et que le retour à l'activité normale se fera lentement, voire très lentement, pour certains secteurs d'activité.

ATTENTION TRANSFERT DE BUDGET

Le budget de fonctionnement aura ainsi toute son utilité en cas de licenciements pour se faire aider par des experts ou des avocats afin de combattre les licenciements envisagés et défendre la poursuite d'activité.

L'employeur prend en charge la totalité des frais d'expertise dès lors que le budget de fonctionnement du CSE est insuffisant pour en couvrir le coût et **qu'il n'a pas donné lieu à un transfert d'excédent annuel** sur le budget ASC (Activités Sociales et Culturelles) au cours des trois années précédentes (C. trav., art. L. 2315-80, 3° ; C. trav., art. L. 2315-61).

CAC 40 : après une chute de près de 2 500 points mi-mars suite à l'annonce du confinement, à la date du 3 juin c'est un bond de + 40 % sur la période des 2 mois et demi qui ont suivi, dont + 20 % en seulement 15 jours.

RENAULT : l'action bondit de 20 % en une semaine au 3 juin, après l'annonce de 4 600 suppressions d'emplois et l'obtention d'une aide de plusieurs milliards de l'Etat. Une fois de plus, la misère des travailleurs fait le profit des actionnaires !

Orga & Vie syndicale

Il est anormal, qu'au premier semestre 2020, nous en soyons toujours à courir après les cotisations 2019. Pour se revendiquer de la CGT, la première obligation est que le syndicat soit à jour de ses cotisations. Force est de constater que pour certains le message a du mal à passer.

En effet, à ce jour, le retard de paiement des cotisations 2019 reste important !!!

Nous avons toujours **176 syndicats qui n'ont rien réglé pour 2019.**

COTISATIONS SYNDICALES 2019

Concernant les FNIC, le retard est de 2 997 par rapport à 2018.

Pour les timbres, le retard est de 46 221 par rapport à 2018.

Il est donc important, pour que la lutte soit efficace, que le syndicat soit une organisation de masse, s'appuyant sur le plus grand nombre de syndiqués. Tout cela suppose d'avoir un syndicat avec des structures à jour de cotisations.

Compte rendu du CEF

Comité Exécutif Fédéral du 9 juin 2020

C'est dans un contexte particulier, celui de l'état d'urgence, que s'est tenu ce premier CEF d'après confinement. La Bourse Nationale du Travail à Montreuil n'est toujours pas ouverte au public et il nous est toujours interdit d'y réunir nos syndicats.

C'est donc dans ces conditions dégradées que la décision a été prise d'organiser un CEF en conférence téléphonique, réparti en 2 groupes. Au total, 32 membres de la direction fédérale étaient présents ainsi que 2 membres de la CFC.

♦ Actualité :

Rappel de la situation suite à la pandémie et aux décisions gouvernementales de réductions des libertés et droits individuels et collectifs.

Les crises économiques et sociales qui se profilent ne sont pas les conséquences de l'épidémie mais bien dues à des choix stratégiques et politiques des gouvernements successifs depuis 40 ans et accélérées depuis l'arrivée de Macron (ordonnances travail, réforme indemnisation chômage, formation professionnelle, etc.).

Le constat est fait que de nombreux entreprises et groupes ont profité de l'état d'urgence et des mesures sociales mises en place pour faire prendre en charge une partie de la masse salariale par l'Etat via l'activité partielle.

La période post Covid va engendrer entre 1 et 2 millions de demandeurs d'emplois supplémentaires.

Pendant la période de confinement, de nombreux syndicats ont concentré leur activité sur leur entreprise avec la mise en place de droits de retraits et de danger grave et imminent. Cette période a aussi mis en lumière différents problèmes de fonctionnement interne.

Concernant le 16 juin, constat est fait de l'absence de dynamique confédérale pour inter-professionnaliser les grèves et les actions. **L'action du 16 juin n'est pas la simple défense des soignants mais c'est notre système de santé dans sa globalité qui est en jeu.**

Il nous faut dès maintenant réfléchir et mettre en place un plan de travail pour une action commune syndicats/forces politiques progressistes afin de construire une riposte générale à l'attaque globale en cours et construire dès maintenant le monde d'après.

♦ 41^{ème} Congrès Fédéral : nouvelles dates

Suite à l'impossibilité de tenir notre 41^{ème} congrès du 30 mars au 4 avril, il a été validé de reporter ce congrès du 30 novembre au 4 décembre 2020 avec la séance internationale le 29 novembre après-midi. Le lieu reste le même, à savoir le Village Congrès à LOUAN dans le 77.

Il a été décidé de relancer les inscriptions pour le congrès auprès des syndicats non inscrits. Concernant les délégués déjà inscrits, un courrier sera envoyé à leurs syndicats pour revalider les inscriptions ou les modifier si nécessaire.

La même démarche sera engagée concernant les candidatures à la Direction Fédérale et à la Commission Financière de Contrôle.

♦ Cooptation au Secrétariat Fédéral Élargi :

Afin de soutenir l'activité du SFE et renforcer l'activité de la Fédération, Françoise Baran est cooptée, à l'unanimité, au Secrétariat Fédéral Élargi.

♦ Calendrier Fédéral :

Notre calendrier de réunions ayant été arrêté en lien avec la tenue du congrès de mars, il nous faut compléter le calendrier de réunions fédérales jusqu'à la fin de l'année.

En conséquence, il est validé à l'unanimité :

Réunions du CEF :

- ☞ 7 juillet 2020
- ☞ 14 et 15 septembre 2020
- ☞ 20 octobre 2020
- ☞ 11 et 12 janvier 2021

Réunions du SFE :

- ☞ 6 octobre 2020
- ☞ 17 novembre 2020

Assemblée Générale des syndicats :

- ☞ 8 septembre 2020

Activité fédérale

POUR LE DROIT AUX NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

La période d'état d'urgence et de confinement a été propice aux directions d'entreprises pour désorganiser le dialogue social dans nos boîtes. Au prétexte de limiter le nombre de réunions, beaucoup d'informations, voire de négociations, ont été faites via les réunions du CSE et non pas avec les organisations syndicales.

Par cette politique de classe abjecte, les patrons ont contribué à accroître l'hécatombe. La ministre du Travail et du Capital, au nom du gouvernement, prend toute sa part à l'opération. Après la réquisition des congés payés, RTT, et autres droits des salariés, la dérèglementation du temps de travail et la fin des 35 h, la remise en cause des prérogatives des IRP et notamment des délais d'information/consultation et de recours aux experts, elle surenchérit avec le chômage partiel individualisé ou le prêt de main d'œuvre...

Macron, la loi Pacte..., ce sont une nouvelle fois les droits et les acquis, le peu qu'il en reste, qui sont mis à mal au profit de rentabilité, compétitivité, profitabilité à tout prix. Une fois de plus ce serait aux seuls travailleurs de payer les pots cassés de la crise !

Le patronat n'a bien évidemment pas perdu de temps à mettre en œuvre ses ordonnances régressives en se limitant au minimum de dialogue social, le plus souvent par simple information/consultation des CSE dont l'avis rendu n'impose rien à l'employeur, s'exonérant la plupart du temps de la mise en place de toute négociation avec les organisations syndicales.

Pourtant, qu'il s'agisse de salaire, rémunération, temps de travail, congés payés, RTT..., c'est autant de droits et d'acquis qui sont le fruit d'accords issus de négociations

avec les organisations syndicales. Il est inacceptable que, par une simple info/consultation, des acquis issus de négociations, souvent assises sur le rapport de force soient remis en cause, voire supprimés.

Il est indispensable que chaque syndicat, dans l'intérêt des salariés, exige que toute remise en cause de droits passe par la négociation avec les organisations syndicales. Dans sa pratique, le patronat n'a d'autre objectif que de substituer une instance représentative du personnel aux organisations syndicales, de remplacer la négociation collective par le simple dialogue social dans les CSE.

Le syndicat a toute sa place dans l'entreprise, on le mesure d'autant plus dans cette période de crise où c'est dans les entreprises dépourvues de syndicat que les travailleurs souffrent le plus des méfaits du patronat.

Nous devons donc imposer la négociation collective, au besoin par le rapport de force. Le droit de grève est toujours légal et sera indispensable pour que ce ne soit pas les travailleurs qui payent pour une crise qui est la conséquence des choix libéraux imposés par le patronat et le gouvernement.



CHACUN CHEZ SOI, ON N'AVANCE PAS !

Nous sommes tous des Hutchinson, des Michelin, des Renault, des Famar, des Cargill, etc. Alors, la jouer solo, chacun chez soi, dans sa boîte, ça ne sert à rien : **c'est tous ensemble qu'on va gagner.**

Le jour d'après, démontré par le président et son gouvernement de godillots, lors de ses discours empreints d'un nouveau monde, n'est qu'une façade d'un empire capitaliste à relancer à tout prix et quoi qu'il en coûte.

Un empire au sein duquel, tous ces pantins n'ont aucune envie de vouloir changer les règles, bien au contraire. Ils se retrouvent, organisés comme jamais, pour enfoncer la régression sociale au plus profond. Toutes les conquêtes sociales vont voler en éclats, les unes après les autres. Sans une riposte à la hauteur du salariat, ces conquêtes feront partie du passé.

Sous couvert d'une crise sanitaire, ayant fait ressortir la mise à mort organisée par tous les gouvernements successifs, de notre Sécurité sociale de 1945 et de notre Service Public, ils ont déjà construit depuis longtemps **leur jour d'après.**

De loi en ordonnance, de décret en décret et aidés par des syndicats d'entreprises qui nous rappellent ce qu'étaient les syndicats jaunes, ils ont obtenu une destruction sans précédent de nos droits du travail.

Ces derniers nous expulsent de nos usines comme de vulgaires mendiants, avec des plans de licenciements, des ruptures conventionnelles collectives qui sont de véritables sacrifices humains au nom de la finance.

Sans un plan de travail rassemblant toutes les professions, nous ne pourrions pas lutter contre le chantage à l'emploi issu des accords de performances collectives qui, sans acceptation des baisses de salaires, du travail gratuit des RTT, de l'organisation du travail à la carte et de la remise en cause des accords d'entreprises, feront de la fermeture d'atelier, de service ou d'usine, la normalité du jour d'après.

Jusqu'où faudra-t-il aller pour garder son emploi ?

Quelles limites les salariés sont-ils prêts à accepter ?

Vivre debout ou mourir à genoux !

La crise sanitaire n'a pas provoqué cette situation et pour beaucoup de patrons elle n'est qu'une aubaine pour accélérer leurs restructurations où seuls les objectifs de rentabilité sont attendus.

Nous, nous n'avons pas besoin d'avoir le COVID-19 pour savoir qu'il n'y a pas de petit métier, qu'il n'y a pas les premiers et les derniers de cordées mais des femmes et des hommes qui, tous les jours, vont au travail pour survivre dans une misère organisée et entretenue par cette classe dirigeante.

Les fossoyeurs d'emplois, qu'ils soient de n'importe quelle industrie, sont les mêmes. Prenons Senard, qui fût le patron de Michelin de 2012 à 2019 avec un triste record de 6 à 7 000 destructions d'emplois et vient de reprendre la direction de Renault avec un discours paternel et annonce déjà 4 600 emplois de moins.

Le fossoyeur Senard est-il arrivé à son apogée ou a-t-il encore de la marge ?

Soyons prêts, organisons-nous, syndicats et partis politiques progressistes de gauche, avant que l'association de malfaiteurs, patronat et gouvernement, nous impose leurs choix capitalistes.

**Le jour d'après nous attend
et c'est à nous de le
construire.**

**NOTRE FORCE DE CRÉATEURS DE RICHESSES N'EST PLUS À PROUVER,
SANS NOUS RIEN NE FONCTIONNE. ALORS, ORGANISONS LA GRÈVE
DANS TOUS LES SECTEURS PARTOUT ET EN MÊME TEMPS.**